



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

sectes

Question écrite n° 50795

Texte de la question

M. Michel Zumkeller interroge M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur le rapport annuel sur les sectes, publié par la Miviludes (Mission interministérielle de vigilance contre les dérives sectaires). Ce rapport décrit les méthodes employées par les sectes, pour s'installer dans les « niches nouvelles ». Il souhaite connaître les actions menées pour lutter contre l'emprise des sectes dans les domaines relevant de sa compétence.

Texte de la réponse

Le ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche est particulièrement impliqué dans la lutte contre les dérives sectaires, notamment dans l'enseignement agricole, technique et supérieur. Il met en oeuvre une politique orientée autour de trois axes majeurs : d'une part, professionnaliser les personnels d'éducation et de surveillance des établissements d'enseignement agricoles, pour les rendre plus à même de repérer les signes d'alerte chez les jeunes en formation ; d'autre part, demeurer très vigilant dans l'appui aux organisateurs de formation continue, pour repérer les prestataires qui pourraient présenter un risque en termes de dérives sectaires pour les agents inscrits pour une formation ; enfin, développer en direction de ses personnels une information pour les aides à comprendre l'organisation de la lutte contre les sectes et les dérives sectaires en France, ainsi que les démarches à engager dès qu'ils se trouvent face à une suspicion de dérive sectaire, voire à une dérive avérée.

Données clés

Auteur : [M. Michel Zumkeller](#)

Circonscription : Territoire-de-Belfort (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50795

Rubrique : Ésotérisme

Ministère interrogé : Agriculture et pêche

Ministère attributaire : Alimentation, agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 juin 2009, page 5224

Réponse publiée le : 28 juillet 2009, page 7435